Syndicat cftc
Office National des Forêts

NOUVEL ACCORD TITRES-RESTAURANT

AGENTS PUBLICS & SALARIES

NOUVEL ACCORD TITRES-RESTAURANT

2023 marque une nouvelle avancée pour une grande majorité des personnels de l'ONF grâce au travail des Organisations Syndicales et plus particulièrement de la CFTC-ONF

En effet, c'est sur la sollicitation sans faille de vos élus et représentants syndicaux que ce sujet a été mis à l'ordre du jour de l'agenda social de l'ONF pour que cet avantage puisse bénéficier au maximum de personnels de l'ONF

Syndicat cftc Office National des Forêts

NOUVEL ACCORD TITRES-RESTAURANT

Quand entrera-t-il en vigueur ?

La politique de restauration à l'ONF entrera en vigueur le 1ER DÉCEMBRE 2023

Syndicat cftc Office National des Forêts

NOUVEL ACCORD TITRES-RESTAURANT

Quelles catégories de personnels sont concernées ?

- Les agents publics (fonctionnaires, stagiaires et contractuels de droit public)
- Les salariés en CDD et en CDI
- Les salariés en contrat d'apprentissage
- Les stagiaires rémunérés
- Les intérimaires
- Les engagés et volontaires de service civique

Syndicat cftc Office National des Forêts

NOUVEL ACCORD TITRES-RESTAURANT

Dans quel cas un personnel ne perçoit-il pas les titres-restaurant ?

- Quand les horaires de travail ne recouvrent pas la pause méridienne
- Quand le personnel reçoit déjà une indemnité de frais de repas (indemnité de panier / remboursement de repas)
- Quand le personnel est logé par nécessité absolue de service (NAS)
- Quand le personnel a accès à un restaurant d'entreprise conventionné

Syndicat cftc Office National des Forêts

NOUVEL ACCORD TITRES-RESTAURANT

Et en cas de télétravail ?

- Si le personnel bénéficie de titres-restaurant habituellement, il en perçoit aussi en situation de télétravail (Décision du Conseil d'Etat n° 457140 en date du 7 juillet 2022)

Syndicat cftc Office National des Forêts

NOUVEL ACCORD TITRES-RESTAURANT

Quelle valeur faciale pour les titres-restaurant à l'ONF ?

- La valeur faciale est fixée à ce jour à 9€
  - 45% à la charge du bénéficiaire (*4,05 €*)
  - 55% à la charge de l'employeur (*4,95 €*)

Syndicat cftc Office National des Forêts

- **Au quotidien**

- L'ONF a contractualisé avec NATIXIS qui commercialise la carte de paiement Bimpli
- Dotation mensuelle : un titre restaurant par journée de travail à laquelle il faut déduire les absences, missions,…
- Même si le droit de percevoir des titres-restaurant lui est acquis, tout personnel reste libre de refuser la dotation totale ou partielle de titres restaurant

Syndicat cftc Office National des Forêts

la carte resto Bimpli

4

VOTRE CARTE TOUJOURS AVEC VOUS… MÊME QUAND VOUS L'OUBLIEZ !

Vous avez oublié votre portefeuille à la maison ? Pas de panique, grâce au **paiement mobile**, vous pourrez quand même utiliser votre carte resto Bimpli pour régler grâce à votre téléphone.

La carte resto Bimpli est compatible **Apple Pay, Samsung Pay** et **Google Pay**.

Pay | G Pay | SAMSUNG pay

5

PLUS DE RISQUE DE PERTE !

Qui n'a jamais perdu un carnet de titres-restaurant ? Avec la carte, fini la galère ! Même si vous perdez votre carte, **votre solde est conservé et sécurisé sur votre compte Bimpli**, à partir du moment où vous avez fait opposition via votre espace personnel accessible via l'appli mobile ou sur bimpli.com.

Votre solde sera recrédité sur votre nouvelle carte, livrée sous 3 à 5 jours ouvrés après votre mise en opposition.

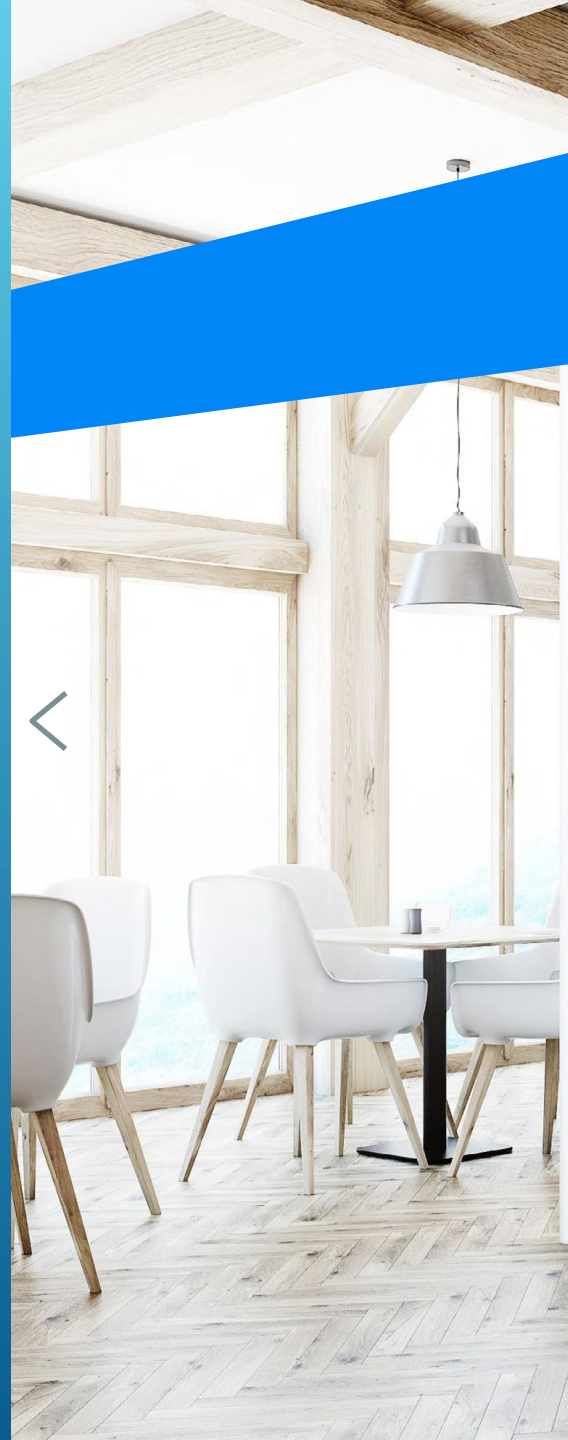

1

VOUS PAYEZ VOTRE ADDITION AU CENTIME PRÈS

Qui n'a jamais pris une boisson ou un dessert en plus pour atteindre le montant de son titre-restaurant ? Ne vous cassez plus la tête à surconsommer, à calculer ce que vous devez acheter pour faire le bon compte, ne conservez plus des avoirs à n'en plus finir dans votre portefeuille !

Grâce à la carte, vous payez au centime d'euro près, **autant de fois que vous voulez dans la journée** (dans la limite de votre solde et du plafond quotidien règlementaire **25€**

2

VOUS POUVEZ UTILISER VOTRE CARTE RESTO BIMPLI PARTOUT !

Restaurants traditionnels, fast-foods, supermarchés, boulangeries, boucheries, traiteurs, primeurs… **vous pouvez payer avec votre carte resto Bimpli dans n'importe quel restaurant ou commerce de bouche** affilié à la Commission Nationale des Titres-Restaurant, à condition qu'il dispose d'un terminal électronique de paiement.

3

UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ DE PAIEMENT POUR TOUTES VOS ENVIES !

Livraison, Click & Collect, Drive, à vous la commande en ligne grâce à votre carte resto Bimpli !

De plus en plus de chaînes et de commerces indépendants se sont lancés dans l'e-commerce et proposent un **service de commande sur Internet ou sur mobile** . À vous l'embarras du choix !

deliveroo

Uber Eats

FRICHTI

FoodChéri.

potager city

SEAZON

6

VOS TITRES-RESTAURANT SONT DISPONIBLES TOUT DE SUITE

Votre dotation Bimpli est disponible dès que votre employeur a rechargé votre compte . **Vous recevez une notification vous informant que votre compte Bimpli est crédité, et vous pouvez utiliser votre crédit immédiatement.** Même le samedi, même si vous êtes en déplacement, même pendant vos vacances . Pas besoin d'attendre la distribution de votre carnet !

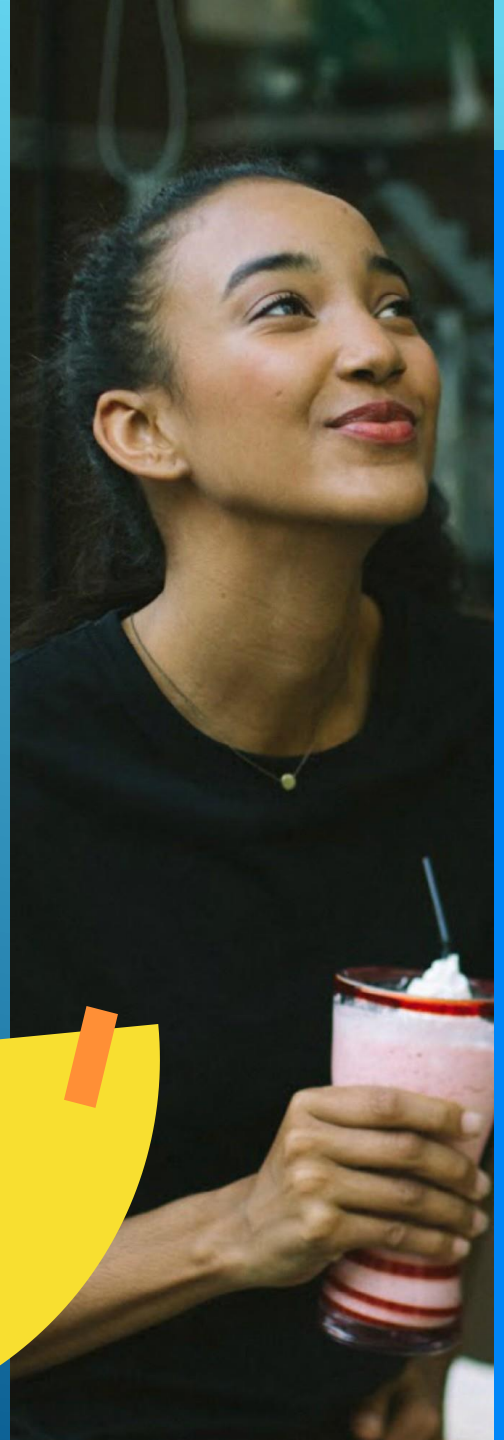

7

UN SERVICE DÉDIÉ RIEN QUE POUR VOUS

Vous avez une question, un problème ?

Notre service bénéficiaires dédié Bimpli est là pour vous ! Contactez-nous par téléphone, via le formulaire disponible sur l'appli mobile ou sur bimpli.com, sur Facebook ou Twitter.

Notre Foire aux Questions est disponible 24h/24 et 7j/7.

8

SOYEZ AUTONOME AVEC VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ

Accédez en un clin d'oeil à votre compte Bimpli, disponible sur l'appli mobile ou le site bimpli.com !

- Consultez votre solde, votre reste à dépenser du jour, l'historique de vos transactions…
- Faites opposition à votre carte en cas de perte ou de vol et commandez-en une nouvelle !
- Consultez votre code confidentiel instantanément en cas d'oubli
- Ajoutez votre carte bancaire personnelle pour payer au-delà du plafond légal du titre-resto
- Faites des dons à des associations partenaires

EXCLUSIVITÉ APPLI MOBILE

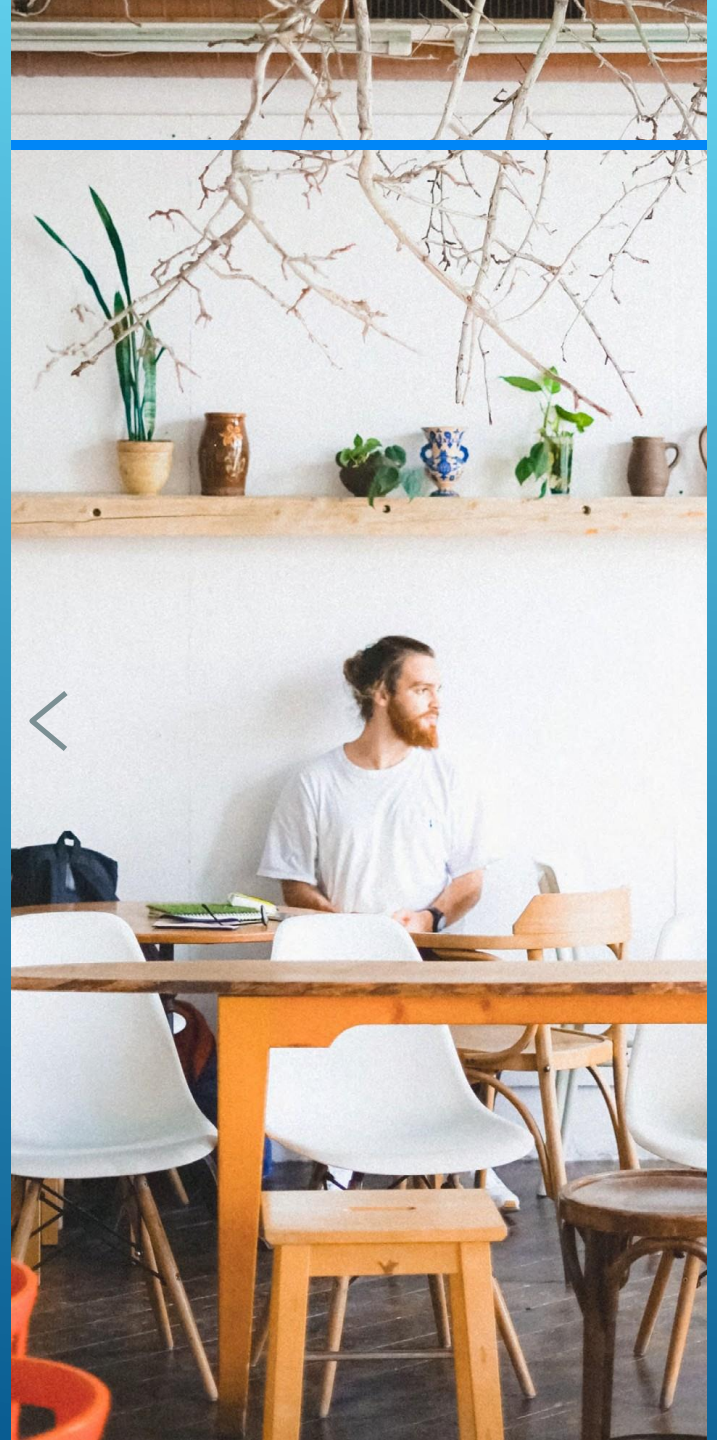

1 Avec toutes les restrictions d'utilisation, je n'arriverai jamais à dépenser tout mon solde !

Pas de crainte à avoir là-dessus ! Les « restrictions » d'utilisation n'en sont pas vraiment : vous pouvez dépenser 25€

(sauf les dimanches et jours fériés qui sont réservés aux personnes travaillant effectivement ces jours-là sur autorisation de leur employeur) .

C'est beaucoup plus que ce que votre employeur vous attribue en dotation titre-restaurant, le montant maximum d'attribution autorisé étant de 11,04 € par jour (et le montant moyen constaté de 7,70 €) .

Si vous dépensez 25€ tous les jours, vous allez rapidement épui-ser votre dotation mensuelle Bimpli, et votre solde se retrouvera à zéro en moins d'un mois ! Consultez nos exemples avec la semaine type de 2 bénéficiaires Bimpli (cf . page 33), vous constaterez que ce plafond n'est pas bloquant, chiffres à l'appui !

2 La carte ne marche pas toujours et parfois mes paiements sont rejetés sans raison !

Il arrive parfois que certaines transactions n'aboutissent pas, alors que vous avez un solde suffisant, et que vous n'avez pas dépassé le plafond quotidien autorisé.

Cela s'explique souvent par une connexion Internet trop lente du terminal de paiement du commerçant, qui interroge votre compte Bimpli à chaque transaction, pour vérifier si vous avez suffisamment de solde, et si vous n'avez pas dépassé le plafond de dépense quotidien . Comme toute requête Internet, elle s'annule si elle n'aboutit pas dans un temps donné .Ce qui a pour effet de rejeter votre transaction Bimpli .

3 Je ne comprends pas pourquoi ma carte n'est pas rechargée chaque mois à date fixe, ni d'un montant fixe

C'est votre employeur qui décide des règles d'attribution de la carte resto Bimpli, notamment du montant et du jour de chargement de votre compte Bimpli . Cela peut donc très bien n'être pas un jour fixe chaque mois. Quant au montant, il varie selon le nombre de jours travaillés.

4 J'ai le droit de dépenser 19€ par jour, je dépense toujours moins, et pourtant mon solde est à zéro !

Le Code du travail vous autorise à dépenser en titres-resto **25€** c'est beaucoup plus que votre dotation quotidienne (moyenne nationale : 7,70 €) . **Si vous dépensez chaque jour plus que ce que vous recevez, votre solde Bimpli sera épuisé en moins d'un mois.** Consultez nos exemples de semaines type de dépenses Bimpli page 33, et vous le constaterez chiffres à l'appui.

5 Pourquoi la carte ne fonctionne pas les weekends ni les jours fériés ? Le chèque papier, lui, est accepté tous les jours !

Tout le monde peut utiliser sa carte tous les jours de la semaine, même le weekend et les jours fériés, dans les restaurants, cafés et bars. L'utilisation les dimanches et jours fériés dans les autres commerces alimentaires est réservée aux personnes travaillant effectivement ces jours-là : il suffit que leur employeur nous donne l'autorisation de débloquer la carte pour qu'elle puisse fonctionner tous les jours de la semaine . Pour les autres, rappelez-vous que le titre-restaurant a été instauré pour aider les salariés à se restaurer pendant leur journée de travail . Certains commerçants acceptent peut-être les chèques titres-resto les dimanches et jours fériés, mais il s'agit là d'un contournement de la réglementation .

Notre vidéo dédiée vous explique la règlementation sur l'utilisation du titre-restaurant les dimanches et jours fériés

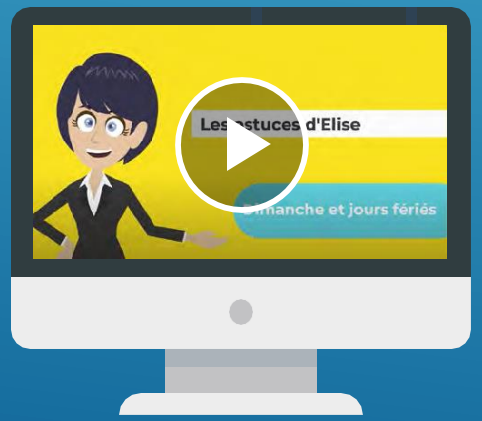

6 Le format carte m'empêche de donner un titre-restaurant à un SDF dans la rue

La réglementation prévoit que chaque titre-restaurant est réservé à l'usage exclusif du salarié/agent à qui son employeur l'a remis . Cette réglementation était largement contournée dans les usages, le format chèque se prêtant facilement à une distribution unitaire de titre-restaurant .

Les dons aux nécessiteux sont toujours possibles avec la carte resto Bimpli via l'appli mobile . La modernité n'est pas incompatible avec la générosité !

Les idées reçues sur la carte titre-resto

7 Faire mes courses au supermarché est devenu impossible avec la carte titre-restaurant !

Vous ne comprenez pas pourquoi certains produits d'alimentation vous sont refusés au passage en caisse, car non compatibles avec le titre-restaurant ?

Il s'agit là d'une application plus stricte de la réglementation, qui s'observe depuis 2014, suite à la signature d'une charte entre la Commission Nationale des Titres Restaurant (CNTR) et les représentants des commerces alimentaires .

La réglementation prévoit en effet que les titres-restaurant servent exclusivement à l'achat de repas composés de préparations alimentaires directement consommables, le cas échéant à réchauffer ou à décongeler, notamment de produits laitiers ainsi que de fruits et légumes qu'ils soient ou non directement consommables (décret n° 20

La CNTR a déterminé **des familles d'articles éligibles et non-éligibles au titre-restaurant** dans les grandes et moyennes surfaces alimentaires . Cette liste est valable pour tout format de titre-restaurant : chèque, carte, paiement mobile, toutes marques confondues .

Chaque établissement sélectionne dans cette liste les articles pour lesquels il accepte un règlement en titres-restaurant : ses choix et son interprétation peuvent donc être différents d'un magasin à l'autre, même au sein d'une même enseigne . Ainsi, certains produits seront acceptés dans un magasin et pas un autre.

Dans un magasin, pour un même produit, le petit format peut être éligible au titre-restaurant mais le grand format non . **Pour vous aider à y voir plus clair**, certains magasins affichent parfois des pastilles sur les produits « payables en titre-restaurant », ou des affiches d'information en rayon.

Le filtre des articles payables en titres-restaurant s'effectue automatiquement en caisse, et votre ticket de caisse affichera le sous-total des produits éligibles, ainsi que le montant que vous avez payé avec vos titres-restaurant.

Il est vrai que cela change certaines habitudes de consommation (comme l'utilisation en une seule fois d'un carnet entier pour faire ses courses) . Il s'agissait là de pratiques non conformes, qui détournaient le titre-restaurant de sa finalité, qui est d'aider le salarié à se restaurer lors de sa journée de travail.

La mission de la CNTR est de **faire respecter la finalité du modèle social du titre-restaurant** qui justifie les exonérations fiscales et sociales dont il bénéficie.

Notre vidéo dédiée vous explique tout sur les achats en grandes surfaces autorisés par la règlementation du titre-restaurant

Où, quand et comment utiliser la carte titre-resto ?

RAPPEL RÈGLEMENTAIRE

Dans tous les restaurants et commerces assimilés qui disposent de l'autorisation de la Commission Nationale des Titres Restaurant pour pouvoir accepter ce mode de paiement, à condition qu'ils soient équipés d'un terminal de paiement électronique (le même que celui qui accepte les cartes bancaires classiques) ou d'un site de commande en ligne.

Restaurants traditionnels, sites de commande en ligne, boulangeries, drive, food trucks, supermarchés, magasins bio, traiteurs, marchands de fruits et légumes, pizzerias… *Consultez la liste !*

Quand ?

- **Tous les jours de la semaine sans restriction**, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, **dans les restaurants, cafés et bars***.
- **Du lundi au samedi (hors jours fériés)**, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, **dans les commerces alimentaires.** Les salariés et agents qui travaillent les dimanches et jours fériés peuvent utiliser leur carte dans les commerces alimentaires ces jours-là, sur autorisation de leur employeur.

Mesure gouvernementale destinée à aider les restaurateurs suite à la crise sanitaire Covid-19, en vigueur jusqu'au 28/02/2022.

Comment ?

En payant comme avec une carte bancaire avec découvert interdit : **il suffit de vous assurer avant chaque paiement que vous disposez bien du solde disponible** pour effectuer votre achat, et de respecter **le plafond légal**

Grâce à notre websérie, soyez incollable sur la carte resto Bimpli !

UNE SEMAINE
AVEC LA CARTE RESTO BIMPLI

C'EST FACILE D'UTILISER TOUTE SA DOTATION BIMPLI RESTO !

MANON, 26 ANS, NANTES

		Dépenses Bimpli	Dotation journalière
Lundi	Déjeuner poke bowl au food truck	13€	8€
Mardi	• Café à emporter • Salade quinoa au salad bar	4€ 8€	8€
Mercredi	Livraison sushis commandés en ligne	12€	8€
Jeudi	Plat fait maison emporté au bureau pour le déj	0€	8€
Vendredi	Courses à la coopérative bio le soir : 53 € [19 € débités sur la carte resto Bimpli & 34 € débités sur la CB associée à sa carte Bimpli]	19€	8€
Samedi	Traiteur libanais à emporter : 25 € [19 € débités sur la carte resto Bimpli & 6 € débités sur la CB associée à sa carte Bimpli]	19€	0€
Dimanche	Dîner entre copines au resto	38€	0€

TOTAL

Manon a dépensé cette semaine **113€** avec sa carte resto Bimpli.

Sa dotation Bimpli de la semaine est de 8 € x 5 jours travaillés = **40€**

JOSÉ, 55 ANS, NEUFCHATEL EN BRAY

		Dépenses Bimpli	Dotation journalière
Lundi	Commande en ligne, passage au Drive le soir pour récupérer les courses	19€	6€
Mardi	• Sandwich à la boulangerie pour déj • 2 baguettes le soir en sortant du bureau	4€ 2€	6€
Mercredi	Commande de pizza au camion	8€	6€
Jeudi	Gamelle avec les restes de blanquette du dîner de la veille	0€	6€
Vendredi	Déjeuner entre collègues à la brasserie	13€	6€
Samedi	Courses au supermarché : 69 € [19 € débités sur la carte resto Bimpli & 50 € débités sur la CB associée à sa carte Bimpli]	19€	0€
Dimanche	Déjeuner en famille au fast-food	38€	0€

TOTAL

José a dépensé cette semaine **103€** avec sa carte resto Bimpli.

Sa dotation Bimpli de la semaine est de 6 € x 5 jours travaillés = **30€**

TOUT CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE AVEC

LA CARTE RESTO BIMPLI

APPLI MOBILE BIMPLI

- Consultation du solde, du reste à dépenser du jour, historique des opérations
- Demande de blocage temporaire ou définitif et de refabrication de la carte en cas de perte ou de vol
- Consultation instantanée du code confidentiel
- Demande d'échange des titres périmés*
- Recherche de restaurants et commerces
- Accès aux bons plans
- Dons en ligne en carte resto Bimpli à nos associations partenaires

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Paiement en ligne

Drive, livraison, click & collect, Deliveroo

Paiement sans contact

Paiement mobile

Apple Pay | G Pay | SAMSUNG pay

Paiement au centime d'euro près

Paiement complémentaire

Ajout de votre carte bancaire à votre carte resto Bimpli pour payer au-delà du plafond légal, en total respect avec la réglementation

*si vous n'avez pas opté pour l'échange automatique